

Séance ordinaire du comité exécutif de la Ville de Gatineau tenue dans la salle des Comités de la Maison du citoyen, 25, rue Laurier, Gatineau, le mercredi 3 octobre 2012 à 9 h 30 à laquelle sont présents monsieur le maire Marc Bureau, président, monsieur le conseiller Luc Montreuil, vice-président, madame la conseillère Denise Laferrière et messieurs les conseillers Alain Riel et Denis Tassé formant quorum du comité.

Sont également présents, madame Marie-Hélène Lajoie, directrice générale adjointe, messieurs Michel Tremblay, directeur général adjoint, André Lambert, directeur général adjoint, M^e Andrée Loyer, greffier adjoint et M^e Séléna Beaumont-Demers, assistant-greffier.

CE-2012-1420

ADOPTION DES PROCÈS-VERBAUX DE LA SÉANCE SPÉCIALE DU COMITÉ EXÉCUTIF DE LA VILLE DE GATINEAU TENUE LE 18 SEPTEMBRE 2012 ET DE LA SÉANCE ORDINAIRE TENUE LE 19 SEPTEMBRE 2012

CONSIDÉRANT QU'une copie des procès-verbaux de la séance spéciale du comité exécutif de la Ville de Gatineau tenue le 18 septembre 2012 et de la séance ordinaire tenue le 19 septembre 2012 a été remise aux membres du comité exécutif :

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité adopte les procès-verbaux comme soumis.

Adoptée

CE-2012-1421*

RÈGLEMENT NUMÉRO 719-2012 AUTORISANT UNE DÉPENSE ET UN EMPRUNT DE 2 640 000 \$ POUR FINANCER LA PARTICIPATION DE LA VILLE DE GATINEAU AU PROGRAMME ACCÈSLOGIS QUÉBEC 2012

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité recommande au conseil d'adopter le Règlement numéro 719-2012 autorisant une dépense et un emprunt de 2 640 000 \$ pour financer la participation de la Ville de Gatineau au programme AccèsLogis Québec 2012.

De plus, ce comité recommande au conseil d'informer le ministère des Affaires municipales, des Régions et de l'Occupation du territoire que la Ville de Gatineau désire se prévaloir des dispositions du paragraphe 2° du deuxième alinéa de l'article 544 de la Loi sur les cités et villes pour ce règlement, et ce, permettant une description en termes généraux de la dépense.

La présente recommandation du comité exécutif entre en vigueur le jour de son approbation par résolution du conseil municipal.

Adoptée

CE-2012-1422*

RÈGLEMENT NUMÉRO 61-19-2012 MODIFIANT LE RÈGLEMENT NUMÉRO 61-2006 DANS LE BUT DE RÉVISER LA TARIFICATION RELATIVE AUX ACTIONS À L'INTÉRIEUR DES EMPRISES DE RUES SUR LE TERRITOIRE DE LA VILLE DE GATINEAU

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité recommande au conseil d'adopter le Règlement numéro 61-19-2012 modifiant le règlement numéro 61-2006 dans le but de réviser la tarification relative aux actions à l'intérieur des emprises de rues sur le territoire de la ville de Gatineau.

La présente recommandation du comité exécutif entre en vigueur le jour de son approbation par résolution du conseil municipal.

CE-2012-1423* <u>ENTENTE ET REQUÊTE - RÉAMÉNAGEMENT DE L'ACCÈS DE LA COMPAGNIE PRODUITS KRUGER SUR LA RUE LAURIER - DISTRICT ÉLECTORAL DE HULL-VAL-TÉTREAU - DENISE LAFERRIÈRE</u>

CONSIDÉRANT QUE la compagnie Produits Kruger S.E.C. a déposé une requête afin de procéder, à ses frais et en conformité avec la réglementation en vigueur, au réaménagement de l'accès desservant leur propriété située au 20, rue Laurier;

CONSIDÉRANT QU'une entente devra être signée entre la Ville de Gatineau et la compagnie Produits Kruger S.E.C. afin d'établir les lignes directrices régissant le réaménagement de l'accès de leur propriété située au 20, rue Laurier :

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité recommande au conseil :

- d'accepter l'entente à intervenir entre la Ville de Gatineau et la compagnie Produits Kruger S.E.C. concernant le réaménagement de l'accès desservant leur propriété située au 20, rue Laurier;
- de ratifier la requête présentée par la compagnie précitée pour mettre en place, à ses frais et en conformité avec la réglementation en vigueur de la Ville de Gatineau (règlements numéros 98-2003 et 99-2003 et leurs amendements), les services municipaux ainsi que les travaux requis pour le réaménagement de l'accès;
- d'autoriser la compagnie précitée à faire préparer, également à ses frais, les cahiers des charges et les plans nécessaires à l'exécution des travaux dont il est fait allusion cidessus par la firme d'experts-conseils CIMA+;
- d'entériner la demande de la compagnie précitée visant à confier la surveillance, avec résidence, des travaux précités à la firme d'experts-conseils CIMA+ et que la dépense en découlant soit assumée par cette compagnie;
- d'accepter la recommandation de la compagnie précitée à l'effet de retenir les services de la firme d'experts-conseils Qualitas pour effectuer le contrôle qualitatif des matériaux et que la dépense en découlant soit assumée par cette compagnie;
- d'exiger que la compagnie, ses ayants droit et héritiers légaux cèdent à la Ville de Gatineau, à titre gratuit, les aménagements ainsi que les servitudes requises dans ce projet;
- d'autoriser le maire ou en son absence le maire suppléant et le greffier ou en son absence l'assistant-greffier à signer l'entente, le contrat relatif à l'obtention des servitudes faisant l'objet de la présente, le tout comme ils apparaîtront aux plans finaux qui seront déposés au Bureau de la publicité des droits.

La présente recommandation du comité exécutif entre en vigueur le jour de son approbation par résolution du conseil municipal.

Adoptée

CE-2012-1424 SOUMISSION 2012 SP 087 - BOUCLAGE D'AQUEDUC ENTRE LES SECTEURS DE GATINEAU ET DE MASSON-ANGERS

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité adjuge le contrat à la firme Pronex Excavation inc., 346, rue Hamford, suite 320, Lachute, Québec, J8H 3P6, pour effectuer les travaux de bouclage d'aqueduc entre les secteurs de Gatineau et de Masson-Angers, sur la base des prix unitaires et forfaitaires inscrits à la formule de soumission pour un montant total approximatif de 347 672,90 \$, incluant les taxes, le tout en conformité avec les documents d'appel d'offres et sa soumission déposée en date du 13 septembre 2012, et ce, comme étant la plus basse soumission reçue et conforme.

Les fonds à cette fin seront pris à même les postes budgétaires suivants :

POSTE	MONTANT	DESCRIPTION
06-30706-001-23754	332 553,40 \$	Bouclage - Conduites - Eau potable - Gatineau - Masson-Angers - Travaux - Génie civil
04-13493	15 119,50 \$	TPS à recevoir - Ristourne

Un certificat du trésorier a été émis le 28 septembre 2012.

Adoptée

CE-2012-1425*

SOUMISSION 2012 SP 238 - FOURNITURE ET INSTALLATION DE STRUCTURES DE JEUX DANS DIVERS PARCS - DISTRICTS ÉLECTORAUX D'AYLMER, DE BELLEVUE ET DE DESCHÊNES - STEFAN PSENAK, SYLVIE GONEAU ET ALAIN RIEL

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité accepte et recommande au conseil d'adjuger aux firmes suivantes les contrats pour la fourniture et installation de structures de jeux dans divers parcs :

Parc Magique:

À la firme Techsport inc., 4994, route 125, Rawdon, Québec, J0K 1S0, pour la fourniture et l'installation de structures de jeux dans le parc Magique au montant total de 48 000,72 \$, incluant les taxes, le tout en conformité avec les documents d'appel d'offres et sa soumission déposée en date du 9 août 2012, cette dernière ayant obtenu le plus haut pointage conformément à la grille d'évaluation autorisée à la résolution numéro CE-2003-1411 en date du 8 octobre 2003.

Parc Roberval:

À la firme Tessier Récréo-Parc inc., 825, rue Théophile-St-Laurent, C.P. 57, Nicolet, Québec, J3T 1A1, pour la fourniture et l'installation de structures de jeux dans le parc Roberval au montant total de 95 000 \$, incluant les taxes, le tout en conformité avec les documents d'appel d'offres et sa soumission déposée en date du 9 août 2012, cette dernière ayant obtenu le plus haut pointage conformément à la grille d'évaluation autorisée à la résolution numéro CE-2003-1411 en date du 8 octobre 2003.

Parc Robert-Stewart:

À la firme Tessier Récréo-Parc inc., 825, rue Théophile-St-Laurent, C.P. 57, Nicolet, Québec, J3T 1A1, pour la fourniture et l'installation de structures de jeux dans le parc Robert-Stewart au montant total de 95 000 \$, incluant les taxes, le tout en conformité avec les documents d'appel d'offres et sa soumission déposée en date du 9 août 2012, cette dernière ayant obtenu le plus haut pointage conformément à la grille d'évaluation autorisée à la résolution numéro CE-2003-1411 en date du 8 octobre 2003.

Les fonds à cette fin seront pris à même les postes budgétaires suivants :

POSTE	MONTANT	DESCRIPTION
Futur (PDI)	90 868,67 \$	Parc Roberval
06-30701-003	45 913,28 \$	Fonds des règlements d'emprunts
		- Travaux d'aménagement de parcs
		- Parc Magique
15-12004-001	90 868,67 \$	Dépenses - Travaux d'aménagement du
		parc Robert-Stewart
04-13493	10 350,10 \$	TPS à recevoir - Ristourne

Le trésorier est autorisé à puiser à même la réserve des frais d'aménagement pour fins de parc (\$/m²), au poste budgétaire 17-99100-000, la somme de 90 868,67 \$ afin de financer l'achat des structures de jeux au parc Roberval et à effectuer les écritures comptables requises pour donner suite à la présente.

Il est de plus résolu d'autoriser le trésorier à puiser à même la réserve des frais d'aménagement pour fins de parc (\$/m²), au poste budgétaire 17-99100-000, la somme de 434 131,33 \$ afin de financer la réalisation des travaux d'aménagement du parc Roberval et à effectuer les écritures comptables requises pour donner suite à la présente. Un projet de résolution sera présenté prochainement à ce comité pour l'octroi d'un contrat concernant les travaux d'aménagement.

Un certificat du trésorier a été émis le 28 septembre 2012.

La présente recommandation du comité exécutif entre en vigueur le jour de son approbation par résolution du conseil municipal.

Adoptée

CE-2012-1426* ENTENTE ENTRE LA VILLE DE GATINEAU ET TRICENTRIS - CENTRE DE TRI POUR LE TRI DES MATIÈRES RECYCLABLES

CONSIDÉRANT QUE l'entente entre la Ville de Gatineau et Tricentris a pris fin le 12 avril 2012;

CONSIDÉRANT QU'au lieu de procéder au renouvellement automatique des ententes, Tricentris a résolu de renouveler en même temps toutes les ententes en vigueur de tous ses membres pour une période de cinq ans sans reconduction tacite;

CONSIDÉRANT QUE la Ville de Gatineau est membre de Tricentris depuis janvier 2012 et que cette entente est la même pour tous les membres et qu'elle ne peut pas être modifiée :

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité recommande au conseil d'approuver le protocole d'entente à intervenir entre Tricentris et la Ville de Gatineau et d'autoriser le maire ou en son absence le maire suppléant et le greffier ou en son absence l'assistant-greffier à signer le protocole d'entente pour le traitement des matières recyclables de 2012 à 2017.

Les fonds sont prévus et pris au poste budgétaire 02-45520-494 – Collecte sélective – Cotisations.

Le trésorier est autorisé à prévoir au budget des années 2013, 2014, 2015, 2016 et 2017, les montants nécessaires pour donner suite à la présente.

Un certificat du trésorier a été émis le 28 septembre 2012.

La présente recommandation du comité exécutif entre en vigueur le jour de son approbation par résolution du conseil municipal.

Adoptée

CE-2012-1427 RATIFICATION DE LA LISTE DES LOCATIONS ET DES ACHATS DE BIENS NON DURABLES NUMÉRO B-34 – 134 435,79 \$ - PÉRIODE DU 26 AOÛT AU 1er SEPTEMBRE 2012

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité ratifie la liste des locations et des achats de biens non durables numéro B-34 au montant de 134 435,79 \$ pour la période du 26 août au 1^{er} septembre 2012.

Le trésorier est autorisé à effectuer les écritures comptables requises et à payer les factures en suivant les procédures en vigueur.

Un certificat du trésorier a été émis le 28 septembre 2012.

CE-2012-1428 RATIFICATION DE LA LISTE DES LOCATIONS ET DES ACHATS DE BIENS NON DURABLES NUMÉRO B-35 AU MONTANT DE 49 966,27 \$ - PÉRIODE DU 2 AU 8 AOÛT 2012

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité ratifie la liste des locations et des achats de biens non durables numéro B-35 au montant de 49 966,27 \$ pour la période du 2 au 8 août 2012.

Le trésorier est autorisé à effectuer les écritures comptables requises et à payer les factures en suivant les procédures en vigueur.

Un certificat du trésorier a été émis le 28 septembre 2012.

Adoptée

CE-2012-1429

SOUMISSION 2012 SP 249 - RÉFECTION MAJEURE DES TERRAINS SPORTIFS - PARCS SANSCARTIER ET SAINTE-BERNADETTE - DISTRICTS ÉLECTORAUX DU LAC-BEAUCHAMP ET DE HULL-VAL-TÉTREAU - STÉPHANE LAUZON ET DENISE LAFERRIÈRE

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité adjuge un contrat à la firme Pelouse Santé inc., 66, rue Dubois, local 104, Saint-Eustache, Québec, J7P 4W9, pour la réfection majeure du terrain sportif – Parc Sanscartier, sur la base des prix unitaires et forfaitaires inscrits à la formule de soumission pour un montant total approximatif de 102 752,70 \$, incluant les taxes, le tout en conformité avec les documents d'appel d'offres et sa soumission déposée en date du 4 septembre 2012, et ce, comme étant la plus basse soumission reçue et conforme.

Les fonds à cette fin seront pris à même les postes budgétaires suivants :

POSTE	MONTANT	DESCRIPTION
02-71420-521-23756	98 284,22 \$	Entretien des parcs et aménagements
04-13493	4 468,48 \$	 Entretien et réparation - Infrastructures TPS à recevoir - Ristourne

Un certificat du trésorier a été émis le 28 septembre 2012.

Adoptée

CE-2012-1430

CESSION DE CONTRATS - 2008 SP 247, 2009 SP 227 ET 2011 SP 296 - DÉNEIGEMENT DE DIVERS STATIONNEMENTS DANS LES SECTEURS D'AYLMER, DE HULL, DE GATINEAU, DE BUCKINGHAM ET DE MASSONANGERS

CONSIDÉRANT QUE ce comité, par les résolutions numéros CE-2008-1660 en date du 28 octobre 2008, CE-2009-1684 en date du 18 novembre 2009 et CE-2011-723 en date du 4 mai 2011, a adjugé des contrats pour le déneigement pour une partie des aires de stationnement dans les secteurs d'Aylmer, de Hull, de Gatineau, de Buckingham et de Masson-Angers à la firme TDO inc.;

CONSIDÉRANT QU'il s'agit de la dernière année de renouvellement de tous ces contrats, soit la saison hivernale 2012-2013;

CONSIDÉRANT QUE la firme TDO inc. a signifié à la Ville qu'elle ne voulait plus poursuivre le contrat et qu'elle a exprimé son intention de céder les contrats en vigueur :

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité accepte la cession du contrat de la firme TDO inc. à la firme MDK Excavation pour les contrats de déneigement de diverses aires de stationnement dans les secteurs d'Aylmer, de Hull, de Gatineau, de Buckingham et de Masson-Angers, sur la base des prix unitaires selon la saison de référence 2011-2012 pour un montant total approximatif de 245 253,77 \$, incluant les taxes.

Les prix unitaires pour la saison 2012-2013 seront indexés selon l'indice des prix à la consommation, le tout basé sur l'indice d'ensemble et sur une période de douze mois se terminant le 30 septembre 2012. Les prix seront également ajustés selon les nouvelles superficies et les travaux seront exécutés selon les plans révisés pour la saison 2012-2013, le tout en conformité avec les documents d'appel d'offres et conformément à la cession de contrats et engagement solidaire intervenus le 21 septembre 2012 entre la firme TDO inc. et la firme MDK Excavation.

Les prix reçus s'appliquent pour un maximum de 250 cm de neige tombée au sol selon Environnement Canada. Pour chaque centimètre de neige au sol excédant 250 cm, l'entrepreneur sera payé en fonction du prix de base annuel indiqué au bordereau de soumission divisé par 250 cm, ce qui représente le prix convenu par centimètre.

Les fonds à cette fin, au montant approximatif de 245 253,77 \$, incluant les taxes, seront pris aux postes budgétaires concernés jusqu'à concurrence des disponibilités budgétaires.

Le trésorier est autorisé à prévoir aux budgets de l'année 2013, les sommes nécessaires pour donner suite à la présente.

Un certificat du trésorier a été émis le 28 septembre 2012.

Adoptée

CE-2012-1431

RATIFICATION DE LA LISTE DES LOCATIONS ET DES ACHATS DE BIENS NON DURABLES NUMÉRO B-36 - 93 886,81 \$ - PÉRIODE DU 9 AU 15 SEPTEMBRE 2012

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité ratifie la liste des locations et des achats de biens non durables numéro B-36 au montant de 93 886,81 \$ pour la période du 9 au 15 septembre 2012.

Le trésorier est autorisé à effectuer les écritures comptables requises et à payer les factures en suivant les procédures en vigueur.

Un certificat du trésorier a été émis le 28 septembre 2012.

Adoptée

CE-2012-1432

SOUMISSION 2012 SP 267 - DÉNEIGEMENT DU CENTRE SPORTIF, DU CÉGEP ET DU CENTRE DE SERVICES DE GATINEAU - DISTRICT ÉLECTORAL DU VERSANT - JOSEPH DE SYLVA

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité adjuge un contrat à la firme Les Constructions Lovail inc., 79 Kimberwick Crescent, suite B6, Ottawa, Ontario, K1V 0W7, pour les travaux de déneigement du centre sportif, du Cégep et du centre de services de Gatineau, sur la base des prix unitaires inscrits à la formule de soumission pour un montant total approximatif de 68 724 \$, incluant les taxes, le tout en conformité avec les documents d'appel d'offres et sa soumission déposée en date du 23 août 2012, et ce, comme étant la plus basse soumission reçue et conforme.

Le contrat sera d'une durée d'une année (saison 2012-2013), et ce, à compter de la date d'adjudication par le comité exécutif.

À moins d'un avis écrit préalable d'au moins trois mois de la date d'expiration du contrat dûment signifié par une des parties à l'autre partie, le contrat pourra être renouvelé pour une période additionnelle d'une année.

Cette même clause pourra être utilisée pour la troisième année du contrat.

Après la première année du contrat, les prix unitaires seront révisés annuellement au 30 novembre de chaque année, le tout basé sur l'indice des prix à la consommation.

Les fonds à cette fin seront pris à même les postes budgétaires concernés, et ce, jusqu'à concurrence des disponibilités budgétaires.

Le trésorier est autorisé à prévoir aux budgets 2013 à 2015, les sommes nécessaires pour donner suite à la présente.

Un certificat du trésorier a été émis le 28 septembre 2012.

Adoptée

CE-2012-1433* <u>ÉQUIPE SEMI-PROFESSIONNELLE - PREMIÈRE LIGUE DE SOCCER DU QUÉBEC</u>

CONSIDÉRANT QUE l'Association régionale de soccer de l'Outaouais a déposé une demande à la Première ligue de soccer du Québec afin d'y ajouter une franchise pour la saison 2013;

CONSIDÉRANT QUE l'Association régionale de soccer de l'Outaouais souhaite une approbation et un soutien de la part de la Ville de Gatineau;

CONSIDÉRANT QUE le Service des loisirs, des sports et du développement des communautés est en accord avec l'arrivée de ce nouveau club qui s'inscrit dans le développement de l'athlète :

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité recommande au conseil :

- d'accepter l'arrivée d'une nouvelle franchise de soccer masculin semi-professionnelle qui évoluera dans la Première ligue de soccer du Québec;
- de mandater le Service des loisirs, des sports et du développement des communautés à négocier un protocole d'entente avec le FC Gatineau afin d'établir le niveau de service qui sera accordé;
- d'accorder la gratuité des plateaux pour les matchs et les entraînements de ce nouveau club, cette valeur est estimée à 23 920 \$.

La présente recommandation du comité exécutif entre en vigueur le jour de son approbation par résolution du conseil municipal.

Adoptée

CE-2012-1434 <u>SOUMISSION 2012 SI 298 - DISTRIBUTION - PROGRAMME CULTURE ET LOISIRS 2013</u>

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité adjuge un contrat à la firme Réseau Québécor Média/Le Sac Plus, 4545, rue Frontenac, Montréal, Québec, H2H 2R7, pour la distribution du Programme *Culture et Loisirs 2013*, et ce, pour l'ensemble des cinq secteurs de la Ville de Gatineau, soit les publications hiver 2012-2013 et printemps-été/automne 2013, pour un montant approximatif de 53 922,54 \$, incluant les taxes, le tout en conformité avec sa soumission déposée en date du 5 septembre 2012, et ce, comme étant la plus basse soumission reçue et conforme.

De plus, le trésorier est autorisé à prévoir les montants nécessaires au budget 2013 afin de donner suite à la présente.

Les fonds à cette fin seront pris à même les postes budgétaires suivants :

POSTE	MONTANT	DESCRIPTION
02-70020-329-23755	22 144,22 \$	Programmes Culture et loisirs - Autres frais de poste et de transport
04-13593	964,16\$	TVQ à recevoir - Ristourne
04-13493	1 050,62 \$	TPS à recevoir - Ristourne

Un certificat du trésorier a été émis le 1^{er} octobre 2012.

Adoptée

CE-2012-1435

APPROBATION DE LA LISTE DES PIÈCES DE COMPTES À PAYER PA NUMÉRO 34 - 10 108,62 \$ - ACCEPTATION DU DÉPÔT DE LA LISTE DES PIÈCES DE COMPTES À PAYER PD NUMÉRO 38 - 705 632,59 \$ - LISTE DES RÉQUISITIONS NUMÉRO 35 - 9 872,57 \$ - LISTE DES EMBAUCHES NUMÉRO 33 - 93 016,85 \$

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité approuve la liste des pièces de comptes à payer PA numéro 34, accepte le dépôt de la liste des pièces de comptes à payer PD numéro 38, la liste des réquisitions numéro 35 ainsi que la liste des embauches numéro 33 :

Numéro des listes	Descriptions	Montants	Périodes
Liste PA numéro 34	Pièces de comptes à payer	10 108,62 \$	17 au 21 septembre 2012
Liste PD numéro 38	Pièces de comptes à payer	705 632,59 \$	17 au 21 septembre 2012
Liste des réquisitions numéro 35	Pièces de comptes à payer	9 872,57 \$	17 au 21 septembre 2012
Liste des embauches numéro 33	Embauches de personnel temporaire	93 016,85 \$	10 au 14 septembre 2012

Un certificat du trésorier a été émis le 28 septembre 2012.

Adoptée

CE-2012-1436

ACCEPTATION DU DÉPÔT DE LA LISTE DES COMMANDES C-36 POUR UN MONTANT TOTAL DE 488 020,88 \$ POUR LA PÉRIODE DU 13 AU 19 SEPTEMBRE 2012

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité accepte le dépôt de la liste des commandes C-36 d'un montant de 488 020,88 \$ pour la période du 13 au 19 septembre 2012.

Un certificat du trésorier a été émis le 28 septembre 2012.

Adoptée

CE-2012-1437

MODIFICATION DU CALENDRIER DES RÈGLES DE CONSERVATION - SERVICE DE POLICE - DOSSIERS OPÉRATIONNELS

CONSIDÉRANT QUE la Ville de Gatineau est assujettie à la Loi sur les archives (chapitre A-21.1) et qu'elle doit établir et tenir à jour un calendrier de conservation pour les dossiers de l'ensemble des services municipaux;

CONSIDÉRANT la particularité des dossiers opérationnels du Service de police, la Section de la gestion des documents et des archives du Service du greffe, en collaboration avec le Service de police, a produit un calendrier des délais de conservation pour ce type de dossiers en 2006;

CONSIDÉRANT QUE le calendrier des délais de conservation des dossiers opérationnels du Service de police, daté de mai 2006, a été adopté par le comité exécutif par la résolution numéro CE-2006-605 en date du 3 mai 2006;

CONSIDÉRANT QU'il est nécessaire d'adopter quelques modifications au calendrier à la suite de la publication, par Bibliothèque et Archives nationales du Québec, du Recueil de gestion des archives à l'intention des services de police, en 2010;

CONSIDÉRANT QUE la Section de la gestion des documents et des archives du Service du greffe et le Service de police ont travaillé en partenariat afin de colliger les modifications en annexe;

CONSIDÉRANT QUE le chef de la Section de la gestion des documents et des archives du Service du greffe recherche l'acceptation de la mise à jour 2012 du calendrier des règles de conservation des dossiers opérationnels du Service de police de la Ville de Gatineau et plus particulièrement des règles ci-haut mentionnées :

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité accepte les modifications apportées au calendrier des règles de conservation des dossiers opérationnels du Service de police de la Ville de Gatineau daté du mois de septembre 2012 et autorise le greffier ou en son absence l'assistant-greffier à signer le document de présentation et à transmettre ce dossier à Bibliothèque et Archives nationales du Québec pour approbation finale.

Adoptée

CE-2012-1438

MODIFICATION À LA RÉSOLUTION NUMÉRO 79-176 DE L'EX-COMMUNAUTÉ URBAINE DE L'OUTAOUAIS CONCERNANT UN DROIT DE SUPERFICIE SUR UNE PARTIE DES LOTS 3 115 560 ET 3 126 176 AU CADASTRE DU QUÉBEC, CIRCONSCRIPTION FONCIÈRE DE GATINEAU - DISTRICT ÉLECTORAL DE DESCHÊNES - ALAIN RIEL

CONSIDÉRANT QUE le conseil de l'ex-Communauté urbaine de l'Outaouais, par sa résolution numéro 79-176, acceptait les conditions exigées par la Commission de la capitale nationale relativement à un droit de superficie concernant un tronçon de l'intercepteur régional sanitaire;

CONSIDÉRANT QUE qu'une erreur au niveau de la description technique a été faite, entraînant la publication sous le numéro 173 322 au bureau de la publicité foncière de Gatineau, d'un acte ayant un fonds servant erroné;

CONSIDÉRANT QU'il y a lieu de corriger l'acte et de confirmer les droits créés dans celuici, en affectant à titre de fonds servant une partie des lots 3 115 560 et 3 126 176 au cadastre du Québec, comme démontré au plan préparé par Claude Durocher, arpenteur-géomètre, sous le numéro 92851 de ses dossiers et 23706D de ses minutes et à ces fins de modifier la résolution numéro 79-176 adoptée par le conseil de l'ex-Communauté urbaine de l'Outaouais :

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité accepte de modifier la résolution numéro 79-176 adoptée par le conseil de l'ex-Communauté urbaine de l'Outaouais afin de remplacer la deuxième ligne se lisant ainsi :

« Les lots affectés sont indiqués comme étant 15A 355, 356, 357 et 15A 418 à 15A 425, tels qu'indiqués sur le plan préparé par l'arpenteur-géomètre Hughes St-Pierre en date du 6 octobre 1976 et selon la description technique s'y rapportant » par :

« Les lots affectés sont indiqués comme étant une partie des lots 3 115 560 et 3 126 176 au cadastre du Québec, comme démontré au plan accompagnant une description technique préparée par Claude Durocher, arpenteur-géomètre, sous le numéro 92851 de ses dossiers et 23706D de ses minutes. »

Il est de plus résolu de mandater le Service du greffe à donner suite à la présente et à préparer les documents nécessaires pour la correction de l'acte publié au bureau de la publicité des droits de la circonscription foncière de Gatineau, sous le numéro 173 322.

Le maire ou en son absence le maire suppléant et le greffier ou en son absence l'assistantgreffier sont autorisés à signer les documents aux fins de la présente.

Adoptée

CE-2012-1439

OCCUPATION DES LOCAUX SITUÉS AU SOUS-SOL DU CENTRE DE SERVICES DE BUCKINGHAM SITUÉ AU 515, RUE CHARLES PAR L'ORGANISME BOULEV'ART DE LA VALLÉE

CONSIDÉRANT le bris de plomberie et le dégât d'eau de l'édifice abritant l'organisme Boulev'Art de la Vallée situé au 132, rue Maclaren Est, à proximité du centre de services de Buckingham;

CONSIDÉRANT la demande formulée par l'organisme Boulev'Art de la Vallée afin d'occuper les locaux du centre de services de Buckingham situé au 515, rue Charles durant la période des travaux après sinistre;

CONSIDÉRANT l'urgence de la situation pour un déplacement rapide et le maintien des activités de l'organisme durant la période des travaux;

CONSIDÉRANT QU'il s'agit d'un organisme à but non lucratif ayant pour mission de favoriser l'autonomie et la participation de personnes fragilisées en santé mentale afin de faciliter leur réinsertion dans la communauté;

CONSIDÉRANT QUE le zonage permet l'établissement dans l'édifice du centre de services de Buckingham;

CONSIDÉRANT QUE l'organisme possède une protection d'assurance responsabilité couvrant ses activités et ses intervenants :

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité permette l'occupation gratuitement des locaux situés au sous-sol du centre de services situé au 515, rue Charles par l'organisme Boulev'Art de la Vallée, et cela, jusqu'au mercredi 31 octobre 2012.

Adoptée

CE-2012-1440

SUBVENTION DE 100\$ - CENTRE ADMINISTRATION, COMMERCE ET SECRÉTARIAT DE GATINEAU - PANIERS DE NOËL - DISTRICT ÉLECTORAL DU LAC-BEAUCHAMP - STÉPHANE LAUZON

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité autorise le trésorier à émettre un chèque de 100 \$ à l'ordre du Centre Administration, commerce et secrétariat de Gatineau, à l'attention de monsieur Jonathan Cayer, 183, rue Broadway Ouest, Gatineau, Québec, J8P 3T6, à titre de subvention pour la confection des paniers de Noël pour les familles dans le besoin.

Les fonds à cette fin seront pris à même le poste budgétaire suivant :

POSTE	MONTANT	DESCRIPTION
02-79945-972	100 \$	Stéphane Lauzon - Du Lac-Beauchamp - Aménagement - Subventions

Un certificat du trésorier a été émis le 27 septembre 2012.

Adoptée

CE-2012-1441

SUBVENTION DE 100 \$ - FONDATION DU CSSS DE GATINEAU - ASCENSION DU KILIMANDJARO PAR MADAME LOUISE POIRIER EN FÉVRIER 2013 - DISTRICT ÉLECTORAL DU VERSANT - JOSEPH DE SYLVA

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité autorise le trésorier à émettre un chèque de 100 \$ à l'ordre de la Fondation du CSSS de Gatineau, 116, boulevard Lionel-Émond, Gatineau, Québec, J8Y 1W7, à titre de subvention pour l'ascension du Kilimandjaro par madame Louise Poirier en février 2013.

Les fonds à cette fin seront pris à même le poste budgétaire suivant :

POSTE	MONTANT	DESCRIPTION
02-79943-972	100 \$	Joseph De Sylva - Du Versant
		- Aménagement - Subventions

Un certificat du trésorier a été émis le 27 septembre 2012.

Adoptée

CE-2012-1442

SUBVENTION DE 2 250 \$ - CENTRE ARTISANAL POUR LA DÉFICIENCE INTELLECTUELLE DE L'OUTAOUAIS - CONCERT DE NOËL – 14 DÉCEMBRE 2012 - MEMBRES DU CONSEIL

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité autorise le trésorier à émettre un chèque de 2 250 \$ à l'ordre du Centre artisanal pour la déficience intellectuelle de l'Outaouais, 410, boulevard Maloney Ouest, Gatineau, Québec, J8P 6W2, à titre de subvention pour l'organisation d'un concert de Noël qui aura lieu le 14 décembre 2012.

Les fonds à cette fin seront pris à même les postes budgétaires suivants :

POSTE	MONTANT	DESCRIPTION
02-11449-972	100 \$	Marc Bureau - Maire - Subventions
02-79948-972	50 \$	Maxime Pedneaud-Jobin - De
		Buckingham - Aménagement - Subventions
02-79947-972	50 \$	Luc Montreuil - De Masson-Angers
		- Aménagement - Subventions
02-79946-972	50 \$	Yvon Boucher - De la Rivière-Blanche
		- Aménagement - Subventions
02-79945-972	500 \$	Stéphane Lauzon - Du Lac-Beauchamp
		- Aménagement - Subventions
02-79944-972	50 \$	Sylvie Goneau - De Bellevue
		- Aménagement - Subventions
02-79943-972	100 \$	Joseph De Sylva - Du Versant
		- Aménagement - Subventions
02-79942-972	100 \$	Patsy Bouthillette - Du Carrefour-de-

		l'Hôpital - Aménagement - Subventions
02-79941-972	50 \$	Luc Angers - De Pointe-Gatineau
		- Aménagement - Subventions
02-79940-972	50 \$	Denis Tassé - De Touraine
		- Aménagement - Subventions
02-79939-972	100 \$	Nicole Champagne - De Limbour
		 Aménagement - Subventions
02-79938-972	100 \$	Denise Laferrière - De Hull-Val-
		Tétreau - Aménagement - Subventions
02-79937-972	500 \$	Pierre Philion - De Saint-Raymond—
		Vanier - Aménagement - Subventions
02-79936-972	50 \$	Mireille Apollon - De l'Orée-du-Parc
		- Aménagement - Subventions
02-79935-972	50 \$	Patrice Martin - De Wright–Parc-de-la-
		Montagne - Aménagement
		- Subventions
02-79934-972	100 \$	Maxime Tremblay - Du Plateau-
		Manoir-des-Trembles - Aménagement
		- Subventions
02-79933-972	50 \$	Alain Riel - De Deschênes
		- Aménagement - Subventions
02-79932-972	100 \$	André Laframboise - De Lucerne
		- Aménagement - Subventions
02-79931-972	100 \$	Stefan Psenak - D'Aylmer
		- Aménagement - Subventions

Un certificat du trésorier a été émis le 27 septembre 2012.

Adoptée

CE-2012-1443

<u>SUBVENTION DE 1 250 \$ - MAISON DE LA FAMILLE DE GATINEAU POUR LA GRANDE FÊTE FAMILIALE DE NOËL - 8 DÉCEMBRE 2012 - MEMBRES DU CONSEIL</u>

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité autorise le trésorier à émettre un chèque de 1 250 \$ à l'ordre de la Maison de la famille de Gatineau, 69, avenue Gatineau, Gatineau, Québec, J8T 4J4, à titre de subvention pour l'organisation de la grande fête familiale de Noël le 8 décembre 2012.

Les fonds à cette fin seront pris à même les postes budgétaires suivants :

POSTE	MONTANT	DESCRIPTION
02-11449-972	100 \$	Marc Bureau - Maire - Subventions
02-79940-972	100 \$	Denis Tassé - De Touraine - Aménagement - Subventions
02-79945-972	300 \$	Stéphane Lauzon - Du Lac-Beauchamp - Aménagement - Subventions
02-79944-972	25 \$	Sylvie Goneau - De Bellevue - Aménagement - Subventions
02-79943-972	100 \$	Joseph De Sylva - Du Versant - Aménagement - Subventions
02-79942-972	50 \$	Patsy Bouthillette - Du Carrefour-de- l'Hôpital - Aménagement - Subventions
02-79941-972	25 \$	Luc Angers - De Pointe-Gatineau - Aménagement - Subventions
02-79939-972	500 \$	Nicole Champagne - De Limbour - Aménagement - Subventions
02-79938-972	50 \$	Denise Laferrière - De Hull–Val- Tétreau - Aménagement - Subventions

Un certificat du trésorier a été émis le 27 septembre 2012.

CE-2012-1444

SUBVENTION DE 200\$ - ASSOCIATION HOCKEY GATINEAU POUR LES ACTIVITÉS DE LA SAISON 2012-2013 DU CLUB DE HOCKEY LES REMPARTS DE GATINEAU, BANTAM A - DISTRICT ÉLECTORAL DE BELLEVUE - SYLVIE GONEAU

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité autorise le trésorier à émettre un chèque de 200 \$ à l'ordre de l'Association hockey Gatineau, 231, rue Magnus Est, Gatineau, Québec, J8P 4Z7, à titre de subvention pour les activités de la saison 2012-2013 du club de hockey Les Remparts de Gatineau, Bantam A.

Les fonds à cette fin seront pris à même le poste budgétaire suivant :

POSTE	MONTANT	DESCRIPTION
02-79944-972	200 \$	Sylvie Goneau - De Bellevue - Aménagement - Subventions

Un certificat du trésorier a été émis le 27 septembre 2012.

Adoptée

CE-2012-1445

ABROGER LA RÉSOLUTION NUMÉRO CE-2012-1348 CONCERNANT LA PARTICIPATION DE MADAME SYLVIE GONEAU AU LANCEMENT DU RÉPERTOIRE DES BONNES PRATIQUES PAR LA COMMUNAUTÉ MÉTROPOLITAINE DE MONTRÉAL LE 21 SEPTEMBRE 2012

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité abroge sa résolution numéro CE-2012-1348 adoptée le 12 septembre 2012 concernant la participation de madame la conseillère Sylvie Goneau au lancement du Répertoire des bonnes pratiques par la Communauté métropolitaine de Montréal le 21 septembre 2012.

Adoptée

CE-2012-1446

SUBVENTION DE 500 \$ - ASSOCIATION DE RINGUETTE GATINEAU POUR LE TOURNOI PROVINCIAL À GATINEAU EN MARS 2013 - DISTRICT ÉLECTORAL DE LIMBOUR - NICOLE CHAMPAGNE

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité autorise le trésorier à émettre un chèque de 500 \$ à l'ordre de l'Association de ringuette Gatineau, 1, rue Saint-Alexandre, Gatineau, Québec, J8V 1A8, à titre de subvention pour le tournoi provincial à Gatineau en mars 2013.

Les fonds à cette fin seront pris à même le poste budgétaire suivant :

POSTE	MONTANT	DESCRIPTION
02-79939-972	500 \$	Nicole Champagne - De Limbour - Aménagement - Subventions

Un certificat du trésorier a été émis le 27 septembre 2012.

CE-2012-1447

SUBVENTION DE 400\$ - ASSOCIATION DES SPORTIFS DE TEMPLETON OUEST POUR LE 40° ANNIVERSAIRE DE L'ASSOCIATION LE 1° JUIN 2013 - MEMBRES DU CONSEIL

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité autorise le trésorier à émettre un chèque de 400 \$ à l'ordre de l'Association des sportifs de Templeton Ouest Inc., 524, chemin Saint-Thomas, Gatineau, Québec, J8R 3H7, à titre de subvention pour le 40^e anniversaire de l'association le 1^{er} juin 2013.

Les fonds à cette fin seront pris à même les postes budgétaires suivants :

POSTE	MONTANT	DESCRIPTION
02-79939-972	100 \$	Nicole Champagne - De Limbour - Aménagement - Subventions
02-79944-972	200 \$	Sylvie Goneau - De Bellevue - Aménagement - Subventions
02-79943-972	100 \$	Joseph De Sylva - Du Versant - Aménagement - Subventions

Un certificat du trésorier a été émis le 27 septembre 2012.

Adoptée

CE-2012-1448

PARTICIPATION DE MONSIEUR LE CONSEILLER MAXIME PEDNEAUD-JOBIN À LA SOIRÉE DE RECONNAISSANCE ET 35° ANNIVERSAIRE DU CLUB OPTIMISTE DE BUCKINGHAM - 27 OCTOBRE 2012 - 30 \$

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité autorise monsieur le conseiller Maxime Pedneaud-Jobin à participer à la soirée de reconnaissance et 35^e anniversaire du Club Optimiste de Buckingham le 27 octobre 2012.

Le trésorier est autorisé à émettre un chèque de 30 \$ à l'ordre du Club Optimiste de Buckingham, à l'attention de monsieur Pierre Latour, 169, rue Dorchester, Gatineau, Québec, J8L 1L5, pour donner suite à la présente.

Les fonds à cette fin seront pris à même le poste budgétaire suivant :

POSTE	MONTANT	DESCRIPTION
02-79948-972	30 \$	Maxime Pedneaud-Jobin - De Buckingham - Aménagement - Subventions

Un certificat du trésorier a été émis le 27 septembre 2012.

Adoptée

CE-2012-1449

FORMATION EN LIGNE - LES CRÉDITS CARBONE : UNE NOUVELLE SOURCE DE FINANCEMENT ACCESSIBLE AUX MUNICIPALITÉS - UNION DES MUNICIPALITÉS DU QUÉBEC - 57,49 \$ - DISTRICT ÉLECTORAL DE BUCKINGHAM - MAXIME PEDNEAUD-JOBIN

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité autorise monsieur le conseiller Maxime Pedneaud-Jobin à suivre la formation en ligne « Les crédits de carbone : une nouvelle source de financement accessible aux municipalités » offerte par l'Union des municipalités du Québec.

Le trésorier est autorisé à émettre un chèque de 57,49 \$ à l'ordre de l'Union des municipalités du Québec, à l'attention de madame Darling Josaphat, 680, rue Sherbrooke Ouest, bureau 680, Montréal, Québec, H3A 2M7, pour donner suite à la présente.

Les fonds à cette fin seront pris à même les postes budgétaires suivants :

POSTE	MONTANT	DESCRIPTION
02-11100-311-32337	54,99 \$	Conseil municipal - Congrès et colloques
04-13493	2,50 \$	TPS à recevoir - Ristourne

Un certificat du trésorier a été émis le 27 septembre 2012.

Adoptée

CE-2012-1450

<u>AUTORISATION DE DÉPLACEMENT - CONSEIL D'ADMINISTRATION LES ARTS ET LA VILLE - 4 OCTOBRE 2012 - DISTRICT ÉLECTORAL D'AYLMER - STEFAN PSENAK</u>

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité autorise monsieur le conseiller Stefan Psenak à participer à la rencontre du conseil d'administration de Les Arts et la Ville le 4 octobre 2012 à Montréal et rembourse les frais pouvant découler de cette autorisation, et ce, sur présentation de pièces justificatives.

Les fonds à cette fin seront pris à même le poste budgétaire 02-11100-312 – Conseil municipal, et ce, jusqu'à concurrence des disponibilités budgétaires.

Un certificat du trésorier a été émis le 28 septembre 2012.

Adoptée

CE-2012-1451* MODIFICATION À LA STRUCTURE ORGANISATIONNELLE - SERVICE DES RESSOURCES HUMAINES

CONSIDÉRANT la nécessité de répondre à la demande des services municipaux en matière de dotation;

CONSIDÉRANT QUE le Service des ressources humaines utilise les services d'une ressource temporaire depuis juin 2010 et que la création du poste n'entraine aucun coût supplémentaire;

CONSIDÉRANT les changements apportés dans les façons de faire en matière de dotation;

CONSIDÉRANT l'exercice de planification de la main-d'œuvre, l'augmentation croissante du nombre de processus de dotation dû au départ à la retraite et aux mouvements de main-d'œuvre et l'ajout d'effectifs dans certains services au cours des dernières années :

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité recommande au conseil de modifier la structure organisationnelle du Service des ressources humaines de la façon suivante :

• Créer le poste col blanc de technicien en ressources humaines (poste numéro SRH-BLC-030 au plan d'effectifs des cols blancs) à la classe 7 de l'échelle salariale des cols blancs, sous la gouverne du coordonnateur, Dotation et recrutement.

Le Service des ressources humaines est autorisé à modifier l'organigramme du service concerné.

Les fonds à cette fin seront pris au poste budgétaire du service mentionné.

Un certificat du trésorier a été émis le 28 septembre 2012.

La présente recommandation du comité exécutif entre en vigueur le jour de son approbation par résolution du conseil municipal.

Adoptée

CE-2012-1452

MUTATION ET PERMANENCE DE MONSIEUR STÉPHANE BRODEUR AU POSTE DE CONTREMAÎTRE DE RELÈVE - SERVICE DES TRAVAUX PUBLICS

CONSIDÉRANT QUE le Service des ressources humaines a été autorisé à combler un poste de contremaître de relève au Service des travaux publics (poste numéro STP-CAD-060 au plan d'effectifs des cadres), selon les normes et pratiques en vigueur :

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité accepte la mutation et la permanence de monsieur Stéphane Brodeur au poste de contremaître de relève au Service des travaux publics (poste numéro STP-CAD-060 au plan d'effectifs des cadres), sous la gouverne du directeur du Service des travaux publics et de façon effective sous la gouverne du responsable du secteur Est à la Division de l'aqueduc, des égouts et du drainage de surface du Service des travaux publics.

Le salaire de monsieur Stéphane Brodeur est établi à la classe 2, échelon 7 de la politique salariale des employés cadres de la Ville de Gatineau. Monsieur Stéphane Brodeur est assujetti à l'ensemble des conditions de travail des employés cadres de la Ville de Gatineau.

Étant donné que monsieur Stéphane Brodeur occupe déjà un poste de contremaître au Service des travaux publics, la permanence à ce poste lui sera accordée à compter de l'adoption de la présente résolution.

Les fonds à cette fin seront pris au poste budgétaire 02-30110-115 – Service des travaux publics – Réguliers – Non syndiqués.

Un certificat du trésorier a été émis le 28 septembre 2012.

Adoptée

MARC BUREAU
Maire et président
Comité exécutif

M^e ANDRÉE LOYER Greffier adjoint et secrétaire adjoint Comité exécutif